



Affiché le 03/07/2023

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Décision n° 23 06 09

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vingt et un juin deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Christine Beille-Toursher, Monique Giraud-Lazzari, Monsieur Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Gérard Saramito, Alain Alessio, Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Messieurs Armand Gasiglia, Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Michel Lottier par Madame Evelyne Laborde, Madame Michèle Maurel par Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane par Madame Nicole Colombo, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Germaine Millo par Monsieur Rancurel

Absents : Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Noël Albin et Madame Christiane Blanc-Ricort,

Madame Sandrine Barralis a été nommée secrétaire de séance

Vu les articles L.332-8 et L.331-1 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la mutation d'un agent du service administratif ;

Considérant le détachement d'un agent du service administratif ;

Considérant le départ en retraite d'un agent du service gestion des déchets ;

Considérant la démission d'un agent du service gestion des déchets ;

Considérant l'augmentation de la capacité d'accueil, sur la crèche de Contes, à compter de septembre 2023 ;

Considérant la réorganisation des services Petite Enfance et les besoins qui en découlent ;

Considérant qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant l'avis du Comité technique du 15/06/2023 ;

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Francis TUJAGUE,
1^{er} Vice-président délégué aux Ressources Humaines
après en avoir délibéré,**

-Décide :

➤ L'ouverture de :

- 1 poste de technicien à 35h
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 35h
- 1 poste d'adjoint technique à 35h
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à 28h (à compter du 23/07/2023)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 21h
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale à 28h
- 1 poste d'infirmier en soins généraux à 9.5h
- 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 28h
- 1 poste d'agent social à 35h

➤ La fermeture de :

- 1 poste d'attaché à 35h
- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à 35h
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35h (à compter du 01/08/2023)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à 35h (à compter du 23/07/2023)
- 1 poste d'agent social principal 2^{ème} classe à 35h
- 1 poste d'agent social à 23h

-Arrête le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS - JUIN 2023

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière Administrative					
Attaché principal	A	2	0	1	1
Attaché	A	3	0	2	1
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	0	0	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	1	0	0	1
Rédacteur	B	2	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	1	2	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2	1	2	0
Adjoint administratif	C	5	3	3	2
sous total		18	6	11	7
Filière Technique					
Ingénieur	A	2	0	2	0
Technicien	B	3	0	1	2
Agent de maîtrise principal	C	2	0	1	1
Agent de maîtrise	C	3	0	2	1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	2	7	4
Adjoint technique	C	19	1	9	10
sous total		42	3	24	18
Filière Médico-Sociale					
Puéricultrice	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux	A	5	1	2	3
Educateur de jeunes enfant classe exceptionnelle	A	1	1	0	1
Educateur de jeunes enfant	A	7	1	3	4
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	1	3	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	17	5	8	9
Agent social principal 2ème classe	C	10	3	4	6
Agent social	C	20	1	15	5
sous total		64	13	36	28
Filière Animation					
Animateur	B	1	0	0	1
Adjoint animation principale 1ère classe	C	1	0	1	0
Adjoint animation principale 2ème classe	C	1	0	1	0
sous total		3	0	2	1
TOTAL GENERAL		127	22	73	54

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 26

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Christine Beille-Toursher, Monique Giraud-Lazzari, Messieurs, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
S. BARRALIS

LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA